

Juillet 2021

Les dernières nouvelles de LA GENETE

n°41



Photo : étang du domaine des Druides, à sec.

Sommaire :

Page 3 :	Editorial
Page 4 à 9 :	Conseils municipaux
Page 10 :	Les Anciens Combattants
Page 11 :	Journée citoyenne
Page 12 :	Les bacs jaunes...
Page 13 et 14 :	La FREDON
Page 15 et 16 :	Loi sur les aboiements des chiens
Page 17 :	Etat civil
Page 18 :	Numéros utiles

Les Dernières nouvelles de LA GENETE

Mairie
71290 LA GENETE

Directeur de la publication :

Bernard COMTET

Rédaction : Chantal SIMONNET

Les Dernières nouvelles de LA GENETE est distribué gratuitement aux familles habitant LA GENETE. Les personnes domiciliées dans une autre commune et désirant recevoir ce journal doivent s'adresser à la mairie de LA GENETE (Permanences le lundi de 13h15 à 17h15 et le jeudi de 9h à midi).

Retrouvez ce petit journal sur le site : www.lagenete.fr

Editorial

Ce début d'année 2021 a encore été largement perturbé par le contexte sanitaire. Chacun d'entre nous, dans son travail, dans ses loisirs, dans le domaine associatif, dans le fonctionnement de la commune a pu mesurer les difficultés de la relation aux autres par rapport aux contraintes qu'impose ce contexte sanitaire. Nous espérons tous retrouver notre sérénité durable face à cette pandémie, mais l'expérience doit aussi nous inciter à rester prudent.

Malgré tout, la commune maintient son cap par rapport aux projections 2021. Les remarques relevées par la commission de sécurité lors de sa visite de Tour Jérusalem en novembre dernier ont toutes été levées (travaux de mise aux normes électriques, porte coupe-feu pour local matériel, achat 2^{ème} extincteur, achat 2^{ème} défibrillateur, mise aux normes des toilettes). La salle de La Tour a également été repeinte. Un test grandeur nature aura lieu le week-end du 5 juillet pour tester le matériel flambant neuf de la cuisine (première location depuis plus d'un an et demi).

Le curage des fossés sur le secteur de Pirey ainsi que le curage des traversées de routes ont également été réalisé par des entreprises extérieures. La toiture de l'appendis du petit gîte vient d'être refaite à neuf. Il reste à planifier, avec une entreprise extérieure, le curage des réseaux d'assainissement collectif sur le domaine public centre bourg, notamment sur RD 339 ainsi que le curage complet de la lagune à roseaux située en bas de Varennes.

Deux sujets également à traiter prioritairement :

- L'augmentation significative des inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre. La solution retenue est l'implantation d'une 7^{ème} classe au sein du RPI sur la commune de Jouvençon. Cette solution vient d'être récemment validée avec l'Education. En concertation avec les maires de Brienne et Jouvençon, l'implantation d'une structure modulaire par le biais d'une location annuelle a également été validée (installation prévue 2^{ème} quinzaine d'août). Le loyer sera réparti équitablement entre les 3 communes. C'est en soi une très bonne nouvelle, les enfants aujourd'hui fréquentant les écoles de Jouvençon seront demain des élèves potentiels pour les écoles de La Genète et Brienne.
- Le 2^{ème} sujet est plus préoccupant car notre employé communal vient d'être très récemment « déclaré » « non apte » par la Médecine du Travail pour le poste de travail qu'il occupe actuellement. Il est pour l'instant en arrêt de travail jusqu'au moins fin août, date du comité médical qui nous orientera sur la marche à suivre. L'impact se ressentira inévitablement sur l'aspect global de notre commune (retard de tontes, broyage accotements, éparage...etc). Les élus mais également les administrés qui le désirent peuvent apporter leur contribution, bien sûr en fonction de leur disponibilité pour les entretiens courants (petites tontes à proximité de leur domicile, entretien courant du cimetière...etc). Je suis sûr que vous comprenez cette situation délicate mais il faut faire avec et nous mettons tout en œuvre pour retrouver une situation « normale ».

Passez de bonnes vacances, chez vous ou ailleurs en prenant soin de vous et de vos proches.

Bernard COMTET
Maire de LA GENETE

Conseil municipal du 25 janvier 2021.

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni, ce lundi 25 janvier 2021, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Est absent : Thibaut MUTIN (pouvoir donné à Bernard COMTET).

Convention cadre Centre de Gestion

Une convention cadre couvre le mode de fonctionnement entre la mairie et le Centre de Gestion , CDG71. Elle offre des prestations optionnelles, concernant la gestion des employés communaux, mais également des services pour favoriser le développement territorial.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération actant le renouvellement de cette convention cadre.

Bail Société de Pêche.

Mr Stéphane ANDRIEU succède à Mr Gabriel EYRARD en tant que Président du Comité de gestion du Domaine des Druides de LA GENETE.

A l'unanimité, le Conseil municipal accorde par délibération, la gestion du bail du Comité de gestion du Domaine des Druides, à Mr Stéphane ANDRIEU.

Pour rappel, l'étang du Domaine des DRUIDES n'a pu être curé, les 3 années précédentes (canicules , pandémie) Il a besoin d'être vidé, que sa digue soit renforcée, que le poisson soit contrôlé, qu'il soit curé et la fuite vers la digue réparée . 2021 sera une année blanche, sans pêche, afin de permettre ces travaux .

Chaque année, le Comité de gestion du Domaine des Druides versait 300 € pour son bail envers la commune

A l'unanimité, le Conseil municipal accorde par délibération la gratuité du bail pour 2021, année blanche.

Adhésion PANNEAU POCKET

PANNEAU POCKET est une application téléphonique permettant aux communes adhérentes de communiquer auprès de leurs citoyens, en instantané. Des flyers explicatifs seront distribués aux administrés . L'adhésion au système coûte annuellement 180 € pour les communes de moins de 1000 habitants, non adhérentes à l'Association des Maires Ruraux de France.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération acceptant l'adhésion au système PANNEAU POCKET.

Subvention Cantine

Les restaurants scolaires du RPI sollicitent chaque année une subvention afin d'assurer la restauration des élèves et le paiement des salariés de la Cantine.

La somme de 9000 € est sollicitée pour les 3 communes, redéfinie au prorata du nombre d'élèves (44 enfants pour LA GENETE, 27 pour JOUVENCON et 25 pour BRIENNE).

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération autorisant le versement de la subvention définie pour la commune.

Pour rappel, les cadeaux de Noel des employés communaux avaient en partie été achetés par la Cantine (vente promotionnelle de chocolats), d'un montant de 178,95 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération autorisant le versement d'une subvention exceptionnelle de 178,95 €, remboursant les achats.

Renouvellement bail logement mairie

Le bail du logement situé au-dessus des locaux de la mairie est renouvelable tous les 3 ans, à échéance au 1^{er} février.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération autorisant le renouvellement du bail à Mlle Emilie VIALAY, occupante actuelle du logement.

Subvention de l'Etat (DETR ,Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

L'Etat peut subventionner les communes pour la réalisation de travaux sur la sécurité, l'isolation phonique et thermique , la rénovation des centres bourg, la télésurveillance...etc). Les dossiers devront être déposés avant le 14.02.2021. Dans ce cadre, la commune envisage la réalisation de 3 demandes de subvention pour :

- l'installation de portes coupe-feu à la Tour JERUSALEM (devis 3000 €)
- l'isolation phonique du local commercial communal (devis 1800 €)
- la peinture dans le cadre de l'amélioration des ERP, Etablissements Recevant du Public (devis 4000 €)

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la délibération actant le dépôt des dossiers pour les 3 projets éligibles à la DETR / DSIL.

Divers

- L'entreprise GRAVALLON effectuera des travaux de remise en état des blocs de secours et petits travaux électriques, à l'école de LA GENETE, dont la cantine et le gymnase, pour la 1^{ère} semaine des vacances scolaires.

- Tour JERUSALEM :l'entreprise de Mr Gael FELIX débutera les travaux de peinture de la grande salle, courant du printemps.

- Affouages : en liaison avec l'ONF et dans le but de simplifier la gestion des bois communaux, toutes les parcelles autrefois répertoriées sous le nom du hameau correspondant, seront « désélectionnées ». Ce désélectionnement devra faire l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

- Stockage des déchets verts : à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas réouvrir au public, la zone de stockage des déchets verts. Celle-ci restait tolérée mais sans existence légale, par rapport aux déchetteries existantes à proximité. L'information sera diffusée auprès des citoyens.

- Capacité lagune du bourg : cette lagune construite depuis bientôt 20 ans, devra être curée en 2022/ 2023. Avec les nouvelles constructions rattachées à cette lagune, sa capacité devient limite. Une réflexion sera entamée pour identifier les possibilités d'extension. Cette réflexion devra intégrer le curage de la lagune (environ 1000m3 de boues à évacuer à l'horizon 2023).

- Une isolation phonique va être réalisée dans le local commercial, pour donner suite aux doléances des locataires du logement communal adjacent.

- La commune de LA GENETE a été classée commune en zone de revitalisation des commerces en milieu rural, ZoRCoMiR (arrêté du 16.10.2020). Ce dispositif permet, sous réserve d'une délibération, aux entreprises et commerces concernés, de faire une demande d'exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), pour les exercices de 2020 à 2023.Les exonérations sont compensées à hauteur de 33% par l'Etat.

A l'unanimité, le Conseil municipal a voté cette délibération.

- Dans le cadre de la réfection de l'éclairage public par le SYDESL, une subvention européenne financera à 100% les travaux d'un montant de 6706.14 €.

- Stationnement vers les écoles : quelques véhicules continuent à se garer devant l'école et aussi le long de la RD339 , détériorant les abords des riverains. Mr le Maire accentuera la surveillance, avec demande de passage de la gendarmerie si le non-respect perdure. Une surveillance particulière sera faite également concernant des enfants jouant dans le cimetière.

Conseil municipal du 08 mars 2021.

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni ce lundi 08 mars, sous la présidence de Bernard COMTE, Maire de la commune.

Est absent : Christian FAURE (pouvoir donné à Bernard COMTET).

Compte Administratif 2020 - Commune - Assainissement.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif «communal» 2020 qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 436 398,97 € et un déficit de la section d'investissement de 135 204,88 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif «assainissement» 2020 qui laisse apparaître un déficit de la section de fonctionnement de 174 236,45 € et un excédent de la section d'investissement de 174 179,61 €.

Compte de gestion 2020 – Commune - Assainissement

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion «communal» élaboré par le percepteur de Cuisery, pour un excédent de 301 194,09 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion «assainissement» élaboré par le percepteur de Cuisery, pour un déficit de 56,84 €.

Affectation des résultats 2020 – Commune – Assainissement

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2020 «commune- assainissement» élaboré par le percepteur de Cuisery, pour un excédent de 301 137, 25 €.

Décisions modificatives

Le budget 2021 sera voté courant avril. Toutefois, 2 factures pour des travaux déjà réalisés peuvent être honorées avant ce vote, si le conseil municipal émet un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour ces 2 factures :

- Entreprise Cordier à hauteur de 2346 € TTC
- Entreprise Alt Informatique (site Internet Mairie) à hauteur de 1200 €.

Désectionnement Affouage

Notre référent ONF, Mr Romain GAIFFE, conseille à notre commune de faire un desectionnement pour les bois communaux. Au lieu de gérer de nombreuses petites parcelles, il serait préférable d'en gérer une grande. Cependant, sur LA GENETE, nous avons des biens non délimités : ce sont des sections appartenant à plusieurs privés et la commune. Le Conseil municipal ne délibèrera pas ce soir à ce sujet.

Nouvelle convention d'assistance technique du Département pour l'assainissement collectif

La mission d'assistance technique pour l'assainissement collectif comporte notamment la visite des ouvrages, lagunes, prélèvements des eaux, bilan de fonctionnement...

A l'unanimité, le Conseil municipal renouvelle la convention d'assistance technique du Département, pour l'assainissement collectif.

Projets 2021

La réfection de la Tour JERUSALEM est achevée. Suite à l'avis de la commission de sécurité, il reste cependant à installer les portes coupe-feu, l'aménagement d'un WC surélevé, l'abaissement d'un lavabo... Un défibrillateur et un extincteur supplémentaire seront également achetés.

Pour le local commercial du BBE , l'isolation phonique est en cours par la société Gael FELIX. Il restera à repositionner une clôture à l'extérieur, à la suite du bornage réactualisant les limites maison / local commercial. L'accès internet , actuellement en solution temporaire, sera réaménagé .

Salle informatique des écoles : des travaux de peinture, le changement des placards et des fenêtres côté cour, sont à prévoir. Un devis est demandé à Gael FELIX pour des travaux programmés en juillet 2021.

Des réparations de portes des locaux communaux sont prévues.

Un devis pour la réfection de l'appentis du petit gîte a été reçu. Il faudra également envisager la remise en état du trottoir du grand gîte et l'installation de cheneaux sur l'ensemble immobilier (gîtes/salle PIGUET).

Au square des TEMPLIERS, une balançoire a une chaîne cassée. L'employé communal l'ôtera dans les plus brefs délais.

Une réflexion est ouverte sur le problème de signalisation pour les camions desservant les usines sur LA GENETE. Ceux-ci doivent parfois faire demi-tour sur les petites routes, ce qui peut s'avérer dangereux.

Conseil municipal du 14 avril 2021.

Le Conseil municipal de La Genête s'est réuni ce mercredi 14 avril, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Absents : Christian FAURE : pouvoir donné à Bernard COMTET

Daniel CASSEVILLE : pouvoir donné à Patrick MONIN

Vote des taux d'imposition 2021

A l'unanimité, le Conseil municipal vote pour ne pas augmenter les taux d'imposition 2021 (taxes foncières sur le bâti et le non bâti).

Budget communal primitif 2021

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2021 qui prévoit un budget de fonctionnement équilibré à 791 353,00€.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif d'investissement 2021 équilibré à 196 701,00€

Budget primitif d'assainissement 2021

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget d'assainissement primitif 2021 équilibré à 274 032,00€ pour le fonctionnement et à 255 379,00€ pour l'investissement.

Vote des subventions 2021

Plusieurs subventions ont été attribuées à l'unanimité pour des organismes extérieurs.

Le Conseil municipal recommande aux associations locales d'accompagner leur demande de subvention d'un bilan financier ainsi que d'une lettre de motivation pour l'engagement de cette subvention.

Modification des statuts Communauté de Communes

La Communauté de Communes a pris la compétence « MOBILITE », à l'exception du « transport scolaire » qui reste sous la responsabilité de la Région.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette modification de compétence à la COM COM.

Travaux de raccordement au réseau public d'électricité, montant pris en charge par la commune

La commune finance l'arrivée du réseau électrique sur le domaine public, jusqu'à l'entrée des terrains avec construction, notamment les lotissements. Plusieurs dossiers pour un même projet peuvent être différés dans le temps et nécessiter plusieurs factures par ENEDIS, à régler par la commune.

ENEDIS propose une convention afin d'éviter un tel surcoût, incluant une étude de dossiers et un devis, avant le dépôt de permis de construire.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la signature de cette convention avec ENEDIS.

Achat d'un terrain communal

Mr Jérémie GREFFET souhaite acheter une parcelle communale de 923 m2, jouxtant sa propriété en SANSSOT, et qu'il entretient régulièrement, à ses frais.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la vente de la parcelle, pour un montant de 400 €.

Création Poste Rédacteur au 1^{er} septembre 2021

Le Conseil Municipal accepte la suppression du poste d'Adjoint Administratif principal 1ere classe et la création du poste de Rédacteur à compter du 1^{er} septembre 2021.

Questions diverses.

À la suite du vol de la statue réalisée par Mr LEROY, au Domaine des Druides, une réflexion est engagée, quant à la réalisation d'une nouvelle statue.

Une journée citoyenne, avec ramassage des déchets sur les chemins de la commune, sera organisée le samedi 24 avril prochain, après-midi. La sous-préfecture de LOUHANS a donné son accord, avec le respect des gestes barrières et des groupes restreints de bénévoles. Elle sera patronnée par l'association « BISES ARTS ».

L'Etat a confirmé la tenue des prochaines élections régionales les 20 et 27 juin prochains, avec un protocole sanitaire adapté.

Travaux 2021

- Curage des fossés et traversée de route sont terminés à PIREY et EN JOUGE.
 - Le problème d'alimentation électrique à l'Eglise a été identifié et sera résolu prochainement.
 - L'évacuation des eaux usées du gymnase a été réparée.
 - Au BBE , l'isolation phonique, le passage de la gaine « INTERNET » et le bornage derrière les locaux sont terminés. Un devis pour une haie paysagère séparatrice est en attente.
 - La salle informatique au-dessus de l'école, va être refaite(murs et fenêtres, mobilier). Les travaux seront faits au cours des vacances d'été.
 - Mr Gael FELIX effectuera également les travaux de peinture à la Tour JERUSALEM.
- Des devis sont en cours pour les portes coupe-feu et la plomberie des sanitaires.
- Un devis pour la réfection de l'appentis du petit gîte a été demandé.
 - Pour l'assainissement, la lagune « du bourg » devra être curée avant 2023. À la suite de la dernière visite technique, il a été précisé que pour l'instant, elle ne nécessite pas d'extension.
- L'entreprise HUSSON sera chargée de réaliser le curage du réseau, côté nord du village.
- Une nouvelle campagne d'élagage sera réalisée sous les lignes basse tension.
 - L'employée communale, Mme Isabelle AUFRANC, verra son contrat horaire passer à 30 heures par semaine, à compter du 1^{er} mai 2021.
 - Le Comité de Fêtes fera une réunion de bureau fin mai, afin d'étudier la réalisation de sa Foire à la Brocante, au vu des contraintes sanitaires.
 - Il est rappelé que la place communale est interdite au stationnement des poids lourds.

Conseil municipal du 08 juin 2021.

Le Conseil municipal de La Genête s'est réuni ce mardi 08 juin, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Absente : Audrey MULLER ; pouvoir donné à Bernard COMTET

Achat d'un terrain communal

Mr Jérémy GREFFET avait informé la mairie de sa volonté de rachat d'une parcelle communale, jouxtant sa propriété en SANSSOT.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la vente de la parcelle, à Mr Jérémy GREFFET.

Logement épicerie

La mairie a reçu une lettre l'informant du départ des locataires actuels du logement mitoyen au Bar Brocante Epicerie, au 25/07/2021.

Très rapidement, de nouveaux prétendants sont venus exposer leur motivation à Mr le Maire. Mr Gabriel THAON et sa compagne ont postulé, avec la volonté d'inscrire leur fille, 3 ans, au RPI BRIENNE-LA GENETE-JOUVENCON.

Le bail sera modifié afin de clairement signaler la proximité du BBE et de ses éventuelles soirées animées.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la location du logement à Mr Gabriel THAON et sa compagne.

Référentiel M57

Référentiel M57 : instruction budgétaire et comptable la plus récente (actuellement M14) sera généralisée à l'ensemble des collectivités locales au 1er janvier 2024. La commune de LA GENETE se porte volontaire pour anticiper cette nouvelle nomenclature au 1er janvier 2022.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'application à ce nouveau référentiel dès 2022.

Questions diverses.

Préparation des bureaux de vote

Les prochaines élections départementales et régionales, des 20 et 27 juin 2021, se feront à la Tour JERUSALEM, en raison du protocole sanitaire en vigueur, de 8h à 18h.

Les 2 scrutins réclament un plus grand nombre d'assesseurs. Ceux-ci sont désignés lors de la session du Conseil, parmi ses membres.

Information PLUI

Lancé en 2017, le Plan Local d'Urbanisation Intercommunal se poursuit dans la réalisation de son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Des ateliers travaillent désormais sur les différentes zones à urbaniser, zones agricoles et zones naturelles de la commune. En 2022, chaque particulier pourra rencontrer un enquêteur public pour ses propres requêtes.

Diagnostic de sûreté

A l'instar d'un nombre grandissant de communes s'équipant de systèmes de vidéoprotection et vu le nombre croissant d'incivilités, une étude a été demandée, quant à l'installation d'un outil de protection pour la commune de LA GENETE. Pour l'instant, il s'agit d'une prospection où des devis sont demandés.

Repas des aînés

[Une enquête sera réalisée début juillet auprès de nos aînés, afin de connaître le nombre éventuel de participants, pour un repas organisé le dimanche 10 octobre 2021.](#)

Voirie

Sous responsabilité de la COMCOM, et au vu des sommes allouées à chaque commune, en 2021, le Chemin des ORMES sera réfectionné, pour un budget de 14000€.

Les Anciens Combattants de LA GENETE



A la sortie de COLOMBEY
LES DEUX EGLISES, 18
avril 2015.

Norbert PAUGET porte le
drapeau ; derrière lui
Sylvain BEY.

L'association des Anciens
Combattants remercie
Solange PAUGET qui lui a
fait don de 40€ à la suite
du décès de son mari
Norbert, et Maryse BEY
qui lui a fait don de 30€ à
la suite du décès de son
mari Sylvain.

L'association des Anciens Combattants a été très éprouvée par le décès de Georges POULALIER, survenu le 20 mai 2019, celui de Norbert PAUGET survenu le 24 septembre 2020 et celui de Sylvain BEY, survenu le 13 avril 2021.

La commémoration du 8 mai s'est déroulée avec une participation réduite, due au protocole sanitaire.



Cependant, malgré un
contexte difficile, les membres
de l'association se sont réunis
pour un traditionnel repas, en
terrasse du BBE, le samedi 29
mai 2021. Le couscous royal
fut très apprécié de tous !



Journée citoyenne

Sur l'initiative des fondateurs de l'association « BISES ARTS », Sophie FATET et Axel JOLY ont organisé une journée de ramassage des déchets sur la voie publique, le 24 avril 2021. Malheureusement, de plus en plus d'incivilités défigurent nos paysages et agressent la terre de « nos enfants » pour des décennies, voire des centaines d'années!

Toutes les générations sont concernées par ce fléau et chacun de nous peut essayer de changer, non pas le monde, mais son environnement direct. Si les petites gouttes d'eau font les océans, eh bien quelques habitants de LA GENETE ont décidé d'agir et ne plus laisser les détritrus sur le bord de leurs routes. Des petits groupes dans tous les hameaux du village ont arpenté les chemins et, malheureusement, remplis leurs sacs poubelles.

Bien sûr, depuis, canettes, masques... ont déjà été jetés, au mépris de tous! Cependant, les bénévoles de cette journée citoyenne sont bien décidés à recommencer chaque année! Aux adultes de sensibiliser les enfants afin qu'ils soient plus nombreux l'année prochaine! Et comme la protection de la nature est mondiale, merci à nos amis anglais pour leur participation.



Quelques participants mais il en manque !

Trier ses poubelles : un geste citoyen.



LES BACS JAUNES ARRIVENT !

ON VOUS DIT TOUT

SEPTEMBRE 2021

1

Début de la distribution des bacs jaunes.

DECEMBRE 2021

2

Fin de la distribution des bacs jaunes

31 JANVIER 2022

3

Lancement du nouveau ramassage

* SO HAPPY - TELLEMENT HEUREUX

4 INFORMATIONS À CONNAÎTRE

- VOUS RECEVREZ UN PREMIER COURRIER D'INFORMATIONS PENDANT L'ÉTÉ
- LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES JAUNES N'EXISTERONT PLUS.
- LES COLLECTES SE FERONT UNE SEMAINE SUR DEUX (UNE SEMAINE LES EMBALLAGES RECYCLABLES DANS LE BAC JAUNE ET L'AUTRE SEMAINE LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DANS LE BAC GRIS)
- UN COURRIER VOUS INDIQUANT LE NOUVEAU JOUR DE VOTRE COLLECTE VOUS SERA ENVOYÉ DÉBUT JANVIER 2022. AVANT LE 31 JANVIER N'UTILISEZ PAS LE BAC JAUNE !

Petit rappel du vivre ensemble,

Les activités bruyantes (tondeuse à gazon, tronçonneuse, scie, motoculteur, perceuse...) ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

Jours ouvrables: 8h / 12h - 14h / 19h

Samedis : 9h / 12h - 15h / 19h

Dimanches et jours fériés : 10h / 12h

Le brûlage des déchets verts est interdit ! Autrefois passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€, le contrevenant coupable de brûlage de déchets verts à l'air libre risque désormais une amende maximale de 750€. Cette augmentation de l'amende correspond au passage d'une sanction pénale de classe 4 à classe 3. De plus le contrevenant peut-être poursuivi pour « nuisances olfactives ».

Horaires des déchetteries

CUISERY	Hiver 1/11 au 31/3		Été 1/4 au 31/10	
Mardi	09 h00 -12h00	14h00-17h00	09 h00 -12h00	14h00-18h00
Mercredi		14h00-17h00		14h00-18h00
Jeudi	09 h00 -12h00	14h00-17h00	09 h00 -12h00	14h00-18h00
Vendredi		14h00-17h00		14h00-18h00
Samedi	09 h00 -12h00	14h00-17h00	09 h00 -12h00	14h00-18h00
ROMENAY				
Vendredi	09 h00 -12h00		09 h00 -12h00	
Samedi	09 h00 -12h00	14h00-17h00	09 h00 -12h00	14h00-18h00



Fédération **R**egionale de **D**éfense contre les **O**rganismes **N**uisibles

La FREDON est un Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine du végétal. Elle participe à la réalisation des mesures de surveillance, de prévention, de lutte, d'inspection et de contrôle des dangers sanitaires.

2 objectifs identifiés pour la santé de l'homme :

- Lutte contre l'ambroisie

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un problème de santé publique. 6 à 12% de la population exposée sont allergiques à l'ambroisie.



Reconnaitre L'AMBROISIE

Une plante **DANGEREUSE** pour la santé

Fleurs mâles
sur de longs épis

Tige
velue et rougeâtre

Feuille
profondément découpée

de 15 cm à 1 m de hauteur

elle s'étale en forme de buisson

**Vous l'avez reconnue...
Détruisez-la !**

L'AMBROISIE

Une plante DANGEREUSE pour la santé

Signes particuliers

- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains

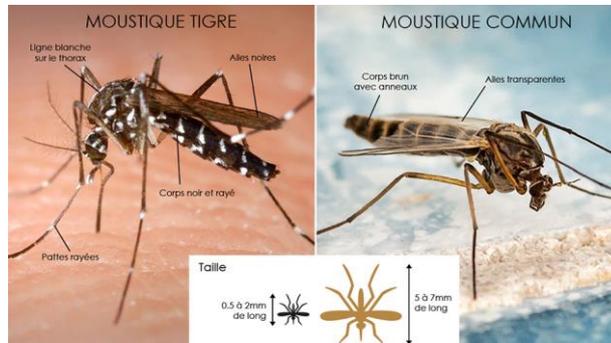
Son aspect aux différents stades

Plantule Stade végétatif En fleur

Observatoire des Ambrosiacées - Ephyra - DRASS et DIMASS (Bône-Alpin)

- Le moustique tigre

Le moustique tigre est vecteur de maladie. Sa piqûre peut transmettre des virus, s'il a préalablement piqué une personne infectée par le virus. Les principaux sont le chikungunya, le zika et la dengue.



COMMENT ÉVITER SON DÉVELOPPEMENT ?

1 Matériel de jardin, jouets... Veillez à ce que tous les objets laissés dehors ne puissent devenir des gîtes potentiels. Videz-les, retournez-les ou rangez-les.

2 Déchets : veillez à jeter tous les déchets pouvant retenir l'eau.

3 Soucoupes sous les pots de fleurs, seaux, arrosoirs... videz-les souvent (au moins 1 fois par semaine).

4 Piscines, bassins : entretenez-les régulièrement et évacuez l'eau retenue sur les bâches.

5 Gouttières, rigoles, regards d'évacuation : curez pour faciliter le bon écoulement des eaux.

6 Récupérateurs et réserves d'eau : couvrez-les de façon hermétique, en apposant un voile moustiquaire fin ou un autre tissu.

ASTUCE : pour être tranquille tout l'été, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Ainsi vos soucoupes conservent l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes larvaires pour les moustiques tigres.

Un rappel pour le bien vivre ensemble : loi sur les aboiements des chiens.

LA RÉGLEMENTATION S'APPLIQUE DE JOUR COMME DE NUIT 24H SUR 24H

Les aboiements répétés, continus, le jour, la nuit, sont la source la plus fréquente de litiges entre un propriétaire de chien et son voisinage. La loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. **Cette réglementation s'applique 24h sur 24h.**



Selon le ministère de la Santé un bruit est considéré comme gênant lorsqu'il dépasse de plus de **5 dB** (décibels) le jour de 7 H à 22 h ou de **3 dB** la nuit de 22 h à 7 heures du matin.

Le Code de la Santé publique dans l'article R.1334-31 définit une nuisance sonore comme suit : « *aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité* ».

Si malheureusement vos doléances auprès du voisin restent sans effets, il est conseillé de se rendre en mairie et seulement après, auprès de la gendarmerie de votre domicile. Ils pourront venir constater la gêne occasionnée par l'animal et dresser un procès-verbal en conséquence.

Comment se déroule l'intervention ?

Donc, dans le cas où l'on ne parvient pas à s'entendre avec son voisin, on s'adresse à la gendarmerie de sa commune qui peut verbaliser. **L'amende est de 68 €**. A partir de 22 heures les aboiements sont considérés comme du tapage nocturne (article R 623-2 du code pénal).

Le Maire de la commune peut se saisir de l'affaire. En vertu de ses pouvoirs de police, il est chargé de réprimer les atteintes à la tranquillité publique comme les bruits troublants le repos des habitants et tous les actes de nature à compromettre la tranquillité publique (article I.131-2 du Code des Communes).



Les peines encourues

Le Code de la santé publique, le Code civil, le Code pénal, le Code des communes, le Code rural, le règlement sanitaire départemental, les règlements locatifs et de copropriétés prévoient des sanctions relatives aux aboiements intempestifs.

L'article R. 34-18 du Code pénal établit des sanctions à l'encontre des tapages nocturnes troublant la tranquillité publique des habitants. Les auteurs encourent une amende pouvant atteindre 100 euros.

Par ailleurs, selon l'article L. 1311 du Code communal, la mairie possède le pouvoir de réprimer tout acte de nature à compromettre la tranquillité publique : tumultes, bruits, rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants, etc.

Selon l'article R.1337-7 du Code de la santé publique, le tapage diurne ou nocturne est punissable d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. Ces bruits qui portent atteinte à la tranquillité du voisinage concernent également les aboiements.

En cas d'agressions sonores répétées, l'article 222-16 du Code pénal prévoit une peine pouvant atteindre 1 an d'emprisonnement et 15.000 euros d'amende.





1^{er} semestre 2021

Mariage : Aurélie TEILLARD et Hervé NOGUEIRA , le 05 juin 2021

PACS : Nadège PERRAUD et Jérôme GRANIER, le 05 juin 2021.

Personnes en maison de retraite : Mme Marie FERRAND à ROMENAY
Mme Micheline RAFFIN à ROMENAY
Mme Edith RENARD à ROMENAY
Mme Renée PLOMBY à ROMENAY
Mr Guy LECLERE à ROMENAY
Mme Michèle MOUREAUX à CUISERY
Mr Jean RENAUDIER à CUISERY
Mme Georgette MOINE à BELNAY
Mme Michèle PACCAUD à BELNAY
Mme Raymonde FAVRE à ST GERMAIN DU BOIS
Mme Odette BOUCHARD en famille d'accueil

Décès : Mr Bernard GEAY, le 13 mars 2021
Mr Gilbert BOURGEOIS, le 18 avril 2021
Mr Michel ROUTHIER , le 25 juin 2021.



Nous rappelons à tous les nouveaux habitants qu'il est important de venir s'inscrire à la mairie

Vos numéros et liens utiles

L'ATELIER DE DAN : Toutes confections textiles et ameublement 06 60 94 55 61
BASSET-LENNOZ Marion : Pépinière des Avettes 06 50 67 78 11
BBE Bar Brocante Epicerie : Stéphane THAON 06 78 26 79 92
COMTET Bernard : Maire 06 13 36 22 24
CORREIA et fils : Fonderie 03 85 40 00 13
ÉCOLE : 03 85 40 16 60
GARAGE B : BIERSSÉ Bernard, dépannage-vente de pièces d'occasion 06 09 42 08 54
GITES et TOUR (réservations) : Isabelle AUFRANC 06 89 31 79 72
GRAVALLON Christophe : Electricité générale, électroménager 06 72 62 99 56
GREFFET Jérémy : Elagueur, paysagiste, créateur 06 49 03 17 19
GUEPES et NUISIBLES 71 : Service de lutte antiparasitaire 06 29 98 38 83
MAIRIE : 03 85 40 12 47
OJP Automobiles : Garage, motoculture 06 36 41 57 26
RAPID'ELEC : Belkacem OUIDIR électricité 06 38 54 20 39
RICHARD Christophe : Electricité 03 85 40 11 73
SALAS Nicolas : Commerce de véhicules automobiles légers 07 78 47 94 64
SOMAGIC : Barbecues 03 85 32 27 50
SUCHET Yoann : Couvreur, charpente, maçonnerie 06 10 28 06 75
SUPERFOS : Conditionnements plastiques 03 85 32 27 55
TATE Catherine : Négociatrice en immobilier 06 59 14 99 49



Commune de La Genête



www.lagenete.fr
www.sivos-brienne-lagenete-jouvencon.fr
www.sivom-louhannais.fr
www.terresdebresse.fr

Rappel : un point cyber, avec la mise à disposition gratuite d'un ordinateur au BBE, a été créé pour tout habitant de LA GENETE . L'impression de documents est possible, moyennant une petite participation financière.